

des navires sera réalisée dans les délais impartis et dans les limites budgétaires de 252 millions de dollars approuvées à l'automne 1970.

L'armement des bâtiments avance de façon satisfaisante et les chantiers navals prévoient les dates de livraison suivantes: DDH-280, 29 juillet 1972; DDH-282, fin août 1972; DDH-281, fin décembre 1972; DDH-283, début juin 1973.»

Le programme DDH se poursuit dans les limites budgétaires approuvées par le Conseil du Trésor et tel qu'annoncé par le ministre de la Défense nationale.

LE JOURNAL DE PAIE DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Question n° 198—M. Burton:

1. Combien d'employés à plein temps figurent actuellement au journal de paie du ministère de l'Industrie et du Commerce?

2. L'intervalle de classes étant fixé à \$1,000, quelle est la ventilation de ceux d'entre eux qui ont un traitement annuel supérieur à \$18,000?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. La masse salariale totale des employés à temps plein pour l'exercice financier 1971-1972 est de \$28,526,000.

2. Le nombre des employés qui gagnent plus de \$18,000 par an, au 1^{er} février 1972:

Nombre	Échelle salariale \$
195	18,001-19,000
41	19,001-20,000
42	20,001-21,000
24	21,001-22,000
79	22,001-23,000
37	23,001-24,000
23	24,001-25,000
13	25,001-26,000
23	26,001-27,000
11	27,001-28,000
13	28,001-29,000
1	25,000-31,000 (SX-2)
5	28,000-35,000 (SX-3)
1	34,000-40,000 (SX-4)
1	40,000-45,000 (DM-2)

Total 509

L'écart qui existe entre ces chiffres et ceux donnés dans les réponses aux questions 197 et 199 est dû surtout aux modifications apportées aux échelles de traitement, aux augmentations annuelles et aux promotions. Autre facteur qui entre en jeu, de façon plutôt secondaire toutefois, le ministère a dû embaucher de nouveaux employés pour mener à bien le surcroît de travail qui lui incombe.

Note: Au-delà de \$30,000 on fournit les renseignements par échelle de traitement seulement afin de sauvegarder le caractère confidentiel des renseignements relatifs aux traitements (pour les personnes dont le traitement se relie directement au rendement) en conformité de la circulaire CT 1969-206.

AGRICULTURE—LES FONCTIONS DE M. MARIUS DION

Question n° 457—M. Beaudoin:

Le ministère de l'Agriculture ou l'un de ses services a-t-il à son emploi au Canada une personne répondant au nom de Marius Dion et, dans l'affirmative, a) quelle est sa fonction au sein du ministère, b) quel est son traitement annuel?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): M. Joseph-Marias-Alphonse Dion est employé au ministère de l'Agriculture comme inspecteur de produits primaire 3 (P.I.3), à la Division des épizooties de la Direction de l'hygiène vétérinaire à Montmagny (Québec).

a) Sous surveillance générale, il est responsable de l'application des règlements en vigueur au titre de la Loi sur les épizooties.

b) Le salaire de M. Dion se situe dans l'écart de \$8,519 à \$9,682 par année.

TRAVAUX PUBLICS—LA RÉPARTITION DES FONDS

Question n° 458—M. Nystrom:

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il une politique de répartition régionale des fonds affectés en vertu du Budget principal des dépenses de 1972-1973 à de grands travaux d'équipement et, si tel est le cas, quelle est-elle?

2. A-t-on accordé à la Saskatchewan 1 1/2 p. 100 seulement du total des crédits affectés aux grands travaux d'équipement, bien que sa population représente 4 p. 100 de la population du Canada et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

1. Effectivement, les prévisions budgétaires du ministère, approuvées par les ministres, constituent la politique de répartition des fonds affectés aux projets d'immobilisations. Ces prévisions visent les activités à l'échelle régionale, lesquelles, dans le cas du ministère des Travaux publics, lui sont dictées par les activités de l'Administration fédérale, dans chaque région. Étant donné que le ministère des Travaux publics est un organisme de service, ses travaux doivent se faire en fonction des demandes de locaux que lui présentent les ministères et organismes de l'Administration fédérale.

2. A l'heure actuelle, dans le cadre des dépenses d'immobilisation pour 1972-1973, le ministère projette d'affecter la somme de \$2,066,000 à l'exécution de travaux destinés à l'aménagement de locaux dans la province de Saskatchewan, ce qui représente 1.5 p. 100 du budget total du ministère pour des travaux de ce genre. Cette somme est destinée à satisfaire aux demandes des ministères et organismes clients relativement à l'aménagement de nouveaux locaux dans cette province, de même qu'à l'amélioration des locaux actuels, sous réserve du plafonnement du budget des projets d'immobilisations et de la priorité qui peut être donnée à des projets semblables ailleurs. On doit souligner également que cette somme ne comprend que les projets qui seront exécutés à même les crédits du ministère des Travaux publics et ne comprend pas les autres projets qui seront exécutés par le ministère des Travaux publics pour le compte d'autres ministères et organismes de l'Administration fédérale et pour lesquels ces derniers assumeront les frais.

LE VOYAGE DE M. LLOYD BARBER EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Question n° 493—M. Burton:

1. M. Lloyd Barber s'est-il rendu en Nouvelle-Zélande récemment et, dans l'affirmative, s'y rendait-il en qualité de commissaire aux revendications des Indiens?

2. a) Quand a-t-il quitté le Canada, b) quand est-il rentré au Canada, c) quelles sont les dates de son séjour en Nouvelle-Zélande et dans les autres pays visités en cours de voyage, s'il y a lieu?

3. Quel était le but de son voyage en Nouvelle-Zélande?

4. Quel personnel s'y est rendu avec lui?